Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260615-2026_041-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six le 15 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François Le Cotillec, maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 juin 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT –Anne Marie DU BOISBAUDRY – Pierre Jean JANNIN – Anne JACOB – Eric CAILLOCE – Samuel DURAND – Loïc JOFFE –Marie DEVOIS– Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR
ABSENTS EXCUSES : Luc RAULT BARDON pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Francoise SIRIGU pouvoir à Anne JACOB– Anne Charlotte JAFFREDO –Caroline VALETTE pouvoir à Marie DEVOIS

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_041 BUDGET LOTISSEMENT BOIS DU DOLMEN : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement « Bois du Dolmen », dressé par M. Le Cotillec François, maire, peut se résumer comme suit :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice est excédentaire à hauteur de 175 890.53 €
- Au terme de l'exercice 2025, l'exécution d'investissement est à zéro.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement « Bois du Dolmen » ainsi qu'une note de présentation, sont annexés à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le rapport des comptes administratifs annexé,
Vu les comptes financiers uniques annexés,
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 17 février 2026,
Vu la délibération n° 2026_015 en date du 27 février 2026 portant reprise anticipée du résultat 2025, au budget primitif 2026 du budget annexe lotissement « Bois du Dolmen »

Afin de pouvoir procéder au vote, il y a lieu de désigner un (e) président (e) de séance, Monsieur le maire étant invité à se retirer de la salle

Après avoir entendu les explications et les débats éventuels et demandé au maire de quitter la salle au moment du vote, le conseil, par un vote à l'unanimité :

DÉSIGNE M. Erwan Martin Lauzer président de séance pour le vote des comptes financiers uniques ;
PREND ACTE de la présentation du compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Bois du Dolmen » ;
APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Bois du Dolmen ».

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT ★ 56 (Morbihan) ★

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)